

DELIBERATION N° 229-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le **onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE 55200 : DM N° 02-2025

Madame la Présidente expose :

Le budget annexe Alpe du Grand Serre laisse apparaître un solde de 1 108 000 € sur le compte 4818 – charges à répartir. Pour donner suite à la non-régularisation d'une moins-value de cession datant de 2006, une charge d'un montant de 1 108 000 € est à régulariser. Un étalement a été sollicité auprès de l'Etat, permettant la régularisation sur 10 ans au vu de la difficile soutenabilité de cette charge. Aussi, il est nécessaire de régulariser 1/10e sur l'exercice 2025, soit 110 800 € au compte 6812.

Un rattachement des charges 2024 a été effectué sur l'exercice 2025. Toutefois, les dépenses n'ont pas été constatées. Il est nécessaire d'annuler ce rattachement.

Dans la poursuite du travail engagé de régularisation de l'actif « AGS » il est nécessaire de requalifier des frais d'étude en frais de fonctionnement, et l'intégration d'une subvention d'investissement en subvention de fonctionnement.

Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
040		c/13913		Subv. d'investissement rattachées aux actifs amort.			43 555,85	
040		c/13917		Subv. d'investissement rattachées aux actifs amort.			29 254,68	
040		c/139188		Subv. d'investissement rattachées aux actifs amort.			1 670,23	
042		c/777		Quote-part subvention d'investissement		74 480,76		
042		c/6812		Dot. aux amort. des charges de fonct. à répartir	110 800,00			
040		c/4818		Charges à étaler				110 800,00
68		c/6875		Dot. aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-36 319,24			
23	202401	c/2312		Agencement et aménagement de terrain			36 319,24	
13		c/1312		Subv. d'investissement Région			76 379,00	
13		c/1313		Subv. d'investissement Département			35 800,00	
13		c/1315		Subv. d'investissement Groupement collect.			160 000,00	
21	202401	c/2158		Autres installations, matériel et outillage techniques			-208 979,00	
20		c/2031		Frais d'étude				63 200,00
67		c/678		Autres charges exceptionnelles	272 179,00			
74		c/748		Autres subventions d'exploitation		272 179,00		
011		c/611		Sous-traitance générale	78 000,00			
011		c/6132		Location immobilière	36 000,00			
77		c/7718		Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		114 000,00		
TOTAL					460 659,76	460 659,76	174 000,00	174 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les mouvements de crédits ci-dessus développés ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

